

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> 29/06/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILPOT, Maire.  Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madel BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Sylvie COUPE, Mme Laë SALIOT, Mr Michel LÉBOUC.
<b>Date d'affichage :</b> 29/06/2024	
<b>Nbre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 14	
<b>Présents :</b> 10	
<b>Votants :</b> 14	

**Absents excusés :**

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC

N°80 - 2024

**Modification budgétaire n°1 : budget Commune**

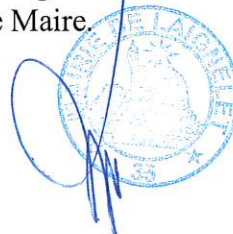
Monsieur le Maire informe aux membres du conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif concernant le remboursement de la dette « Emprunt » sont insuffisants. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Article 231 : Immobilisations corporelles en-cours</b> <b>Opération 126 : Modernisation EP et effacement Les Coteaux</b>	- 14 500.00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Article 1641 : Emprunts en euros</b>	+ 14 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de la décision modificative n°1 sur le budget Commune
- **DE MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le